



Juin 2008, Numéro 1

La création du syndicat national des écoles d'architecture CGT

Le 21 et 22 mai 2007, l'assemblée générale des syndiqués CGT des écoles d'architecture a décidé à l'unanimité de constituer un syndicat de plein exercice : le syndicat national des écoles d'architecture SNEA-CGT.

Cette création a été rendue possible grâce à :

- La progression continue de notre représentativité. En effet, au référendum de 2007 notre représentativité s'est améliorée de plus de 7 points et nous confortons notre position de 1^{ère} organisation syndicale des écoles d'architecture. La CGT, pour la 1^{ère} fois sera présente dans les CTP des 20 écoles.
- Les élections des CAP des enseignants titulaires en 2008 confirment notre place de 2^{ème} syndicat chez les enseignants.
- Les élections au CSSEA : notre syndicat passe de 4 élus à 7 élus.
- Notre organisation s'est étoffée avec l'arrivée de nombreux adhérents. Il est possible aujourd'hui de constituer de véritables sections syndicales d'école. Notre objectif est d'avoir à terme une section syndicale par école.

Les délégués au nombre de 32 (11 enseignants et 21 ATOS) représentaient 13 écoles sur 20.

3 axes de travail pour l'année 2007/2008 ont été fixés:

- Concrétiser le plan d'urgence pour obtenir des moyens pour les écoles (combattre la précarité en stabilisant les emplois, repyramidage des emplois de fonctionnaires et développement de la promotion, amélioration des salaires des enseignants nouvellement contractualisés, poursuite de la politique immobilière, augmentation des subventions de fonctionnement aux écoles, création massive de postes de titulaires d'enseignants et d'ATOS)
- Organiser une large discussion sur l'enseignement pour dégager les grands axes de ce que doit être le futur ou les futurs statuts d'enseignant-chercheur(s) et réfléchir au nouveau statut d'établissement.
- Informer le plus possible les agents de leurs droits en créant un site Internet et un bulletin d'information. En effet, les écoles souffrent d'isolement et de manque d'information.

La commission de concertation de novembre 2007

Un bilan de l'installation de la médecine de prévention dans les écoles d'architecture a été effectué : 16 écoles n'ont pas encore de convention signée.

Reste la difficulté, soulignée par la CGT, à faire exercer le 1/3 temps aux organismes pressentis. Un accompagnement à la mise en forme du document unique concernant les risques professionnels s'avère du ressort de l'inspectrice d'hygiène et de sécurité, Mme François.

Est ensuite abordée sous plusieurs angles la question de la faiblesse des moyens alloués aux écoles : notamment celle des indemnités comme la NBI, contingentée et vraisemblablement amenée à disparaître selon les propos de Mme Rialle-Salaber. La CGT déplore, à cet égard, le manque d'efforts faits au profit des ACMO et utilise le terme de « pénurie » pour qualifier l'absence de moyens dans les écoles, contrairement à d'autres établissements relevant du même ministère comme la FEMIS et les écoles d'Art, bien mieux dotés.

Elle rappelle qu'une grande partie du personnel administratif des écoles relève de la catégorie C, alors qu'elle exerce des responsabilités de catégorie B.

Les représentants du ministère, à propos du PLF 2008, reconnaissent le caractère critique de la situation des ENSA, ne permettant pas d'augmenter les efforts au profit de la formation des professionnels de l'architecture, sauf à en faire pâtir les DRAC.

Faire bénéficier les écoles d'architecture de l'effort pressenti pour l'enseignement supérieur semble le seul recours possible, pour les représentants du ministère, en arguant du très faible niveau de financement par étudiant en architecture.

La CGT quant à elle réclame à nouveau des données chiffrées qui permettraient véritablement d'asseoir un plan d'urgence pour les écoles. Ceux qui ont été fournis à sa demande avant cette réunion sont inutilisables.

Concernant notamment le bilan des contractualisations de vacataires, l'absence de chiffres indiquant la durée des contrats signés ne permet pas d'évaluer les besoins permanents en enseignants qui se

trouvent masqués par exemple par la dérive qui consiste à recruter plusieurs vacataires pour un même enseignement de projet. Sur les 1735 vacataires en activité dans les ENSA, 540 remplissaient les conditions exigées, 317 ont été contractualisés. Il en reste 40 dont le contrat n'a pas encore été signé. Face aux disparités de taux de contractualisation entre les ENSA, la CGT s'interroge sur la qualité de l'information délivrée par les directeurs.

Les enseignants de langue devraient en bénéficier comme le réclament la CFDT et le CGT, bien que Mme Cassegrain déclare qu'il ne s'agisse pas d'un enseignement fondamental.

Elle rappelle qu'une différence statutaire existe entre titulaires et contractuels, « les responsabilités qui vont au delà du face-à-face avec les étudiants » étant l'apanage des titulaires. Ceci en réponse à la demande de suppression de la décote que subissent les vacataires dans les ENSA, par rapport à l'université.

La question du statut de la recherche et des enseignants dans les ENSA ne fera l'objet que d'une mention rapide au cours de la réunion, les représentants du ministère déclarant vouloir s'aligner sur ce que la réforme de l'université doit produire à cet égard.

D'ores et déjà des formules d'accompagnement sont prévues en attendant la réforme du statut des enseignants qui sera « longue et coûteuse » aux dires de Mme Cassegrain qui se félicite néanmoins de la reconnaissance d'un doctorat en architecture.

Le texte portant sur le statut d'EPSCP qui a fait l'objet d'un rejet par la CNESER devrait être soumis au Conseil d'Etat au cours de ce 1^{er} trimestre 2008. Mme Cassegrain souligne qu'au vu de la réforme de l'Université son caractère dérogatoire s'atténue.

La CGT demande que trois groupes de travail soient mis en place : sur les précaires, les informaticiens et le repyramidage des emplois administratifs.

Intervention de la SNEA-CGT Culture à l'observatoire de la Précarité, le 20 décembre 2007.

La ministre de la Culture a d'abord fait un bilan de la précarité dans son ministère, puis un point sur la précarité dans les écoles d'architecture, évoquant essentiellement la contractualisation des vacataires enseignants. Pour elle, ce bilan de la contractualisation des vacataires est positif (270 contrats ont été signés actuellement, 40 sont en cours de signature).

La CGT a rappelé que cette contractualisation était pour beaucoup le résultat de son combat, qu'effectivement cela avançait, mais que cela ne touchait encore que 30 à 40 % des enseignants.

Différentes questions ont pu ensuite être posées concernant les enseignants :

- sur la situation des vacataires, contractualisés ou pas : quelles seront les suites de cette contractualisation après 2x3 ans ?? Quid de la situation des vacataires non-contractualisables ? Où en sommes-nous du problème de la gestion des départs en retraites et de la reconstitution d'une poche de vacataires ?
- sur le détournement du système des Maîtres-Assistants Associés pour stabiliser des vacataires.
- sur le problème des enseignants de Langues

Certaines questions n'ont pas eu de réponses claires mais la ministre s'est engagée au remplacement des départs en retraites, elle a déclaré ne pas avoir l'intention de baisser le nombre d'emplois et qu'elle ne voulait plus de nouvelles précarisations ! Concernant les enseignants de langues, pour elles, ils n'étaient pas vraiment dans le cursus.

Le syndicat a aussi rappelé que les enseignants en Architecture étaient moins bien rémunérés que les enseignants des autres écoles de l'enseignement supérieur (décote de 20%). Jean Gautier a répondu qu'il essaierait d'améliorer la situation en fonction des moyens budgétaires du ministère ! La ministre a affirmé qu'elle regardera dans son budget et que cette demande pourrait s'inscrire dans l'effort

accordé à l'enseignement supérieur !

L'intervention de la CGT a ensuite permis d'élargir le débat aux emplois précaires Atos dans les ENSA, décrivant essentiellement les difficultés des agents employés en contrats permanents à temps incomplet, employant volontairement le terme de « travailleurs pauvres ». (Il y aurait environ 2000 travailleurs pauvres au sein même du ministère de la Culture). La CGT a rappelé que la racine de l'emploi précaire dans les écoles était le sous-effectif, et que donc le vrai problème était de mesurer le besoin en effectif des écoles.

Mme Albanel a alors affirmé « que le problème de ces travailleurs pauvres serait un axe très fort en 2008 » et que « les emplois permanents irréguliers devraient avoir disparu en 2008 ». La ministre de la culture a ensuite déclaré vouloir mettre en place un groupe de travail sur les temps partiels car la situation lui paraissait « préoccupante » et qu'elle voulait « régler les aspects les plus saillants de leurs difficultés » ! Elle a ensuite proposé de d'abord travailler sur les écoles, car le syndicat avait en effet fait remarquer que l'emploi des agents titulaires dans les écoles ne représentait plus que 60% des emplois administratifs, technique et de recherches.

Le syndicat a confirmé l'urgence d'avoir un groupe de travail sur la situation des emplois précaires dans les écoles d'architectures, parents pauvres de la loi Sapin, et où le nombre de contrats d'établissements ATOS est actuellement de 217, essentiellement des contrats 6.1 (contrats à temps partiels).

Le syndicat a rappelé que ces contrats sont payés sur le budget des établissements et qu'il sera difficile sans augmentation de ces budgets d'accorder des salaires décents aux agents contractuels.

Le syndicat a donc demandé un groupe de travail supplémentaire sur les 120h et

l'arrêt de ce temps partiel imposé !! Car beaucoup trop de temps partiels sont imposés !

Il a dénoncé les découpages et les fractionnements de contrats sur des besoins permanents pour éviter de payer des indemnités. Il a demandé qu'on lui transmette une cartographie des emplois, pour voir les fonctions des agents et voir s'ils sont titulaires ou pas. Les représentants CGT ont affirmé qu'il y avait aussi un travail à mener de manière approfondie sur les regroupements possibles, les périmètres et les différentes natures juridiques des statuts des contractuels, les distorsions sur les grilles salariales.

Un bilan a ensuite été effectué sur les emplois aidés, en augmentation, qui a montré que sur 72 contrats aidés au ministère de la Culture, plus d'un tiers était employé dans les écoles d'architectures (27 au total) ...

Pour le représentant du ministère, c'est un recours non-négligeable et 85% de ces agents ont pu bénéficier d'une formation ! Le Syndicat a rappelé que la sortie du dispositif posait problème car seulement 20 % des agents ont pu trouver un emploi stable. Le représentant du ministère a reconnu que ce n'était pas une solution en terme d'emploi public.

La CGT a exprimé aussi que « l'Etat devait être exemplaire pour faire respecter la loi ! »

Les commissions paritaires :

Elles sont maintenant obligatoires dans toutes les administrations et établissements publics depuis mars 2007. La représentante du ministère a précisé que les contrats à temps partiels de type 6.1 sont aussi concernées et donc il y a obligation de revoir les CCP existantes pour examiner leur conformité.